

4L.LIBERTY
SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 2 040 000 €
SIEGE SOCIAL : 40 RUE DU PARC DES DREMEAUX
71400 AUTUN

940.313.505 RCS CHALON SUR SAONE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 16 JANVIER 2026

Les soussignés :

- Monsieur Christophe LETHENET, titulaire de 2 032 941 parts sociales,
- Madame Martine LETHENET, titulaire de 7 059 parts sociales,

Soit la totalité des associés détenant ensemble 2 040 000 parts sociales et seuls associés de la société 4L.LIBERTY,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article 1853 du code civil et de l'article 22 des statuts, les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Suppression du Titre VIII et de l'Annexe des statuts devenus sans objet,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 40 Rue du Parc des Dremeaux 71400 AUTUN au 13 Route de Champforgeuil - 71530 FRAGNES-LA-LOYERE, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **13 Route de Champforgeuil - 71530 FRAGNES-LA-LOYERE"**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de supprimer le Titre VIII : Dispositions Diverses et l'Annexe des statuts devenus sans objet.

TROISIEME DECISION

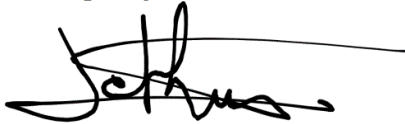
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous signature privée, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Les associés ont décidé de mettre en œuvre un processus de dématérialisation et de signature électronique. Ils reconnaissent et acceptent que les présentes prendront effet le 16 janvier 2026, quelle que soit la date effective de connexion et de signature sur la Plateforme.

Fait à AUTUN,
Le 16 janvier 2026.

Monsieur Christophe LETHENET

Signé par :

B4C81BED9EC04FB...
signé le 16/01/2026

Madame Martine LETHENET

Signé par :

CF483444774C4E0...
signé le 16/01/2026